



## Dossier à retourner à la Communauté de Communes Ventoux Sud

### Identité du participant au séjour

Nom				Prénom		
Sexe	<input type="radio"/> 	<input type="radio"/> 	Taille	Poids	Pointure	
Date de naissance				Lieu de naissance		
Le jeune est-il déjà parti en centre de vacances avec la CCVS			<input type="radio"/> oui	<input type="radio"/> non		

### La famille

Père						
Nom			Prénom			
Adresse						
CP & Ville			Mail			
Tél Domicile		Tél Travail		Tél Mobile		
N° Sécurité Sociale						
Mère						
Nom			Prénom			
Adresse <small>*si différente de celle du père</small>						
CP & Ville			Mail			
Tél Domicile		Tél Travail		Tél Mobile		
N° Sécurité Sociale						
N° Allocataire familial obligatoire (CAF, MSA, RSI) Merci de joindre l'attestation						

## Situation familiale

En cas de séparation

Qui a la tutelle de l'enfant ?

Père  Mère  Les deux

Qui en a la garde ?

Père  Mère  Les deux

## Personnes à joindre en cas d'urgence

Nom, Prénom

Adresse

Téléphone

## Autorisations

Je soussigné(e), nom et prénom ..... agissant en qualité de père\*, mère\*, tuteur légal\*, responsable de l'enfant, nom et prénom .....

### Autorisation médicale

autorise la Communauté de Communes Ventoux Sud à prendre toutes les mesures d'urgence et faire pratiquer toute intervention chirurgicale nécessaire, en cas d'accident survenu à mon enfant.

### Autorisation droit à l'image

autorise la Communauté de Communes Ventoux Sud à prendre mon enfant en photo et/ou qu'il / elle figure sur un support de communication (revues municipales, site internet,...).

### Autorisation de participation

autorise mon enfant à participer aux séjours ADO été organisé par la CCVS

**SÉJOUR RAID AVENTURE**  
du **8 AU 12 JUILLET 2019**

**SÉJOUR MONTAGNE À VARS** du  
**15 AU 19 JUILLET 2019**

**SÉJOUR MER À LA COURONNE-MARTIGUES** du **29 JUILLET AU 2 AOÛT 2019**

**Pour les séjours MER à la Couronne-Martigues et MONTAGNE à Vars fournir une attestation d'aisance aquatique.**

### Extrait du règlement du séjour

Le montant du séjour sera facturé, à l'issue de celui-ci.

Il devra être réglé, dans les délais impartis, au Centre des Finances Publiques  
219 Avenue du Comtat Venaissin, 84200 Carpentras.

Je soussigné(e), nom et prénom..... agissant en qualité de père\*, mère\*, tuteur légal\*, responsable de l'enfant, nom et prénom ..... déclare que les renseignements fournis sont exacts et m'engage à ce que le règlement du séjour soit respecté par mon enfant.

Fait à ..... le .....

Signature du père, de la mère ou des responsables légaux :

Renseignements

Sault Tél. 04 90 64 04 68

Mormoiron Tél. 04 90 61 78 85



# Règlement & Informations Séjour ADOS Communauté de Communes Ventoux Sud



Si tout est fait pour rendre un séjour le plus agréable possible, la réussite de celui-ci dépend, pour une grande part, de l'engagement de chacun, au sein du groupe, du respect des autres et des règles de vie commune, à toutes et à tous.

## Concernant le tabac

S'il n'est pas interdit de fumer, uniquement pour celles et ceux dont les parents ont signé une autorisation, il est important de savoir que la consommation de cigarettes est limitée, dans l'espace, le temps et qu'il est absolument interdit de fumer dans la structure d'accueil, les transports collectifs, ainsi que dans tous les lieux publics.

## Concernant le vol

Tout problème de cet ordre engendra, rigoureusement, les mêmes conséquences, à savoir un rapatriement aux frais de la famille du jeune concerné, le vol étant un acte intolérable. Les parents doivent, précisément, informer leur enfant que les risques, même pour les petits délits, peuvent avoir des effets considérables, pouvant aller de la procédure policière au judiciaire.

## Concernant la drogue et l'alcool

Absolument proscrits du séjour. Dans le cas de consommation constatée, le produit sera saisi, détruit, comme précaution élémentaire et non conservé comme preuve. En cas d'incident, le rapatriement disciplinaire du jeune concerné sera immédiatement enclenché, avec sa famille, qui aura à sa charge l'ensemble des frais du voyage retour.

l'ensemble de ces consignes ne sera, bien évidemment pas négociable

## Attention

Tout participant sera responsable de son argent de poche, son appareil photo, son portable, sa tablette, son i-pod, son i-pad, etc. Celles et ceux qui le souhaitent, pourront confier leur argent de poche, au directeur du séjour.

## Quartiers libres

Des temps libres pourront être mis en place, selon des règles très précises (groupe, espace et temps). Ils permettront aux jeunes d'évoluer, en autonomie encadrée, sur la structure d'accueil et les extérieurs proches de celle-ci. Ils répondront à des normes de sécurité, préalablement définies, et connues de toutes et tous.

## Respect & savoir vivre

Se montrer tolérant et respectueux envers ses collègues, envers l'équipe d'encadrement qui a l'entière responsabilité de la bonne marche du séjour, envers les personnels et occupants du lieu d'accueil, envers les populations locales et leur mode de vie, et ce, au quotidien.

Les comportements déviants ne pourront être acceptés, car ils sont totalement incompatibles avec la vie en collectivité que nous souhaitons partager, durant nos séjours.

En cas de problème majeur, un seul avertissement, qui aura valeur de mise en garde, sera donné, avant la prise de contact avec la famille.

Les jeunes et leurs parents doivent, impérativement, adhérer en parfaite connaissance de cause, à toutes les règles énoncées, ci-dessus.

D'autres règles pourront être convenues, sur place, selon le déroulement de nos journées.

**Un séjour "au top" passe par l'engagement participatif, sans faille, de chaque membre du groupe** (participants et encadrants, bien sûr).

**Signature du jeune, suivie du Nom & Prénom**, Signature des parents ou des responsables légaux

## Argent de poche

Si vous souhaitez donner de l'argent de poche à votre enfant, nous vous suggérons de le remettre à un animateur, le jour du départ, dans une enveloppe à son nom avec la somme notifiée.

## Santé

Si votre enfant suit un traitement durant tout ou partie du séjour, l'ordonnance du médecin devra obligatoirement être jointe. Les médicaments seront remis au directeur, dans l'emballage d'origine, avec notice d'utilisation, nom et prénom du jeune inscrit dessus. Pour celles et ceux sujets au mal des transports, penser au traitement approprié pour l'aller et le retour et prévoir des sacs en plastique.

## Divers

Eviter les objets de valeur. Les téléphones portables sont autorisés mais seront obligatoirement éteints pendant les repas et durant la nuit. Les baladeurs MP3, les consoles de jeux et téléphones portables seront sous l'entière responsabilité des jeunes.

N'hésitez pas à communiquer tout autre élément d'ordre médical ou non, considéré par le représentant légal de l'enfant, comme susceptible d'avoir des répercussions éventuelles, sur le bon déroulement de ce séjour.

## Pièces à fournir

Fiche d'inscription, fiche sanitaire de liaison, copie de l'attestation de la carte vitale où apparaît le nom de votre enfant, copie de la carte d'identité, 1 photo.

**Renseignement :**  
**Service Jeunesse CCVS**  
**Antenne Mormoiron**  
**04 90 61 78 85 ou**  
**06 40 44 00 95**  
**Mail : [resadoccvs84@gmail.fr](mailto:resadoccvs84@gmail.fr)**

<b>FICHE SANITAIRE DE LIAISON</b>	<b>ENFANT</b> NOM : _____ PRENOM : _____ DATE DE NAISSANCE : _____
	GARCON <input type="checkbox"/> FILLE <input type="checkbox"/> POIDS : _____
	<b>RESPONSABLE LEGAL :</b> NOM : _____ PRENOM : _____

\* **VACCINATIONS** (fournir les photocopies identifiées des vaccinations du carnet de santé)

VACCINS OBLIGATOIRES	Nombre d'injectons	VACCINS RECOMMANDES	Nombre d'injections
Diphtérie		Hépatite B	
Tétanos		Rougeole-Rubéole-Oreillons	
Polio		Coqueluche	
		Autres (préciser)	

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MEDICAL DE CONTRE-INDICATION

\* **RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT**

- **ALLERGIES :** ASTHME      oui     non       MEDICAMENTEUSES    oui     non   
 ALIMENTAIRES    oui     non       AUTRES .....

PRECISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE A TENIR EN CAS D'URGENCE (joindre si prise de médicaments la prescription médicale avec les médicaments nécessaires fournis)

- **DIFFICULTES DE SANTE – PRECAUTIONS A PRENDRE**

- **NOM ET TELEPHONE DU MEDECIN TRAITANT DE L'ENFANT**

Je soussigné ..... responsable légal de l'enfant..... déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant. (En particulier pour les enfants de 0 à 6 ans, en cas de fièvre supérieure à 38,5 ° à administrer 1 dose de paracétamol en fonction de son poids).

Date :

Signature :